

Paris, le 16 Avril 2013

N/Réf. : JMG 13/025

M,

J'ai le plaisir de vous communiquer aujourd'hui le document d'information relatif au fonctionnement actualisé de nos dispositifs d'intervention Villes Moyennes et « Art et Essai ». Ce document est transmis à l'ensemble des distributeurs et des instances représentatives de l'exploitation et de la distribution afin de rendre à nouveau opérationnels, et dans les meilleurs délais, les dispositifs en question sur support numérique.

Ces évolutions résultent des diverses concertations opérées avec les professionnels et le CNC, et des décisions du Conseil d'administration de l'ADRC qui en a fait la synthèse.

Alors que son dispositif Petites Villes est très sollicité, il s'agit pour l'ADRC de mieux répondre aux besoins d'accès aux films des villes plus importantes, moyennes notamment, qui ne sont pas intégrées dans les plans d'extension des premières semaines.

Les dispositifs transitoires adoptés ne tiennent notamment plus compte du remboursement de l'intervention de l'ADRC, contrairement aux dispositifs argentiques, en raison des spécificités et contraintes du système économique de contribution.

Aussi, l'ensemble des parties prenantes a insisté sur la nécessité du partage, entre le distributeur et l'ADRC, de l'effort d'extension qui permettra de répondre aux besoins d'accès des salles. Dès lors qu'un distributeur sollicite l'ADRC pour opérer l'extension de diffusion qu'il souhaite sur son film, il doit en assumer une part qui sera évaluée selon les caractéristiques de sa demande, de même que sera évaluée la part d'extension prise en charge par l'ADRC.

Par ce fonctionnement de coresponsabilité, il s'agissait aussi de renforcer le dialogue professionnel avec les distributeurs, et contribuer à résoudre les tensions sur l'accès aux films dont l'ADRC est très régulièrement le témoin.

Le document d'information est accompagné de la liste indicative des villes, réalisant entre **50.000 et 250.000 entrées annuelles** selon le nouveau périmètre adopté, pouvant bénéficier du dispositif Villes Moyennes.

S'agissant du dispositif dit « Art et Essai », il peut concerner comme précédemment des localités de taille plus importante, et des films diffusés sur moins de **60 établissements** en sortie nationale qui constitue le nouveau seuil d'accès au dispositif Villes Moyennes.

Nous restons à votre disposition pour toute information supplémentaire à ce sujet, comme sur d'autres...

Je vous prie d'agréer, M, l'expression de mes cordiales salutations.

Jean-Michel GÉVAUDAN
Délégué général

P.J.